Demande d'audience sur l'indemnisation

Régie de l'énergie du Canada

À lire attentivement - Renseignements importants pour remplir le formulaire

Tous les documents que vous déposerez devant la commission seront versés dans le registre public de la Régie et pourront être consultés par le public. Cela vaut aussi pour les renseignements personnels.

Une audience sur l'indemnisation vise <u>uniquement</u> l'examen des questions suivantes (paragraphe 327(1) de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*) :

- (a) Acquisition de terrains
- (b) Dommages
- (c) Effets attribuables à la zone réglementaire

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou encore l'imprimer pour le remplir à la main. En pareil cas, assurez-vous d'écrire lisiblement. La section K fournit des renseignements sur les différentes manières de déposer votre formulaire devant la Régie.

Pour de plus amples renseignements sur les audiences sur l'indemnisation, veuillez vous reporter aux lignes directrices concernant le règlement des différends liés à l'indemnisation sur le site Web de la Régie.

Si vous avez des questions au sujet du processus, composez sans frais le 1-800-899-1265 et demandez à parler à un conseiller sur les audiences sur l'indemnisation.



Nom			Adresse de la propriété	
Titre ou poste			Localité	
Organisation			Province	
Téléphone			Code postal	
Télécopieur			Email Courriel	
Mode de communica	tion préféré:	Poste	Télécopieur C	ourriel
Section B – Des	cription des ter	rains		
	sialla das tarrains v	isés nar la nrés	ente demande :	

Titulaire d'un bail

l'emplacement des pipelines existants ou proposés et des structures en surface, s'il y a lieu. Vous pouvez joindre tout croquis ou dessin fourni par la société à votre demande (voir la liste de pièces jointes à la section J).

(c) Courte description des terrains pour en repérer facilement l'emplacement ou remise d'un croquis indiquant

(b) Veuillez préciser la nature de votre intérêt à l'égard de ces terrains :

Locataire

Autre (préciser la nature de votre intérêt à l'égard de ces terrains)

Propriétaire inscrit(e)

Communauté autochtone

Section C – Renseignements sur votre représentant autorisé (le cas échéant)				
	z une personne à déposer ou à présent ience sur l'indemnisation, veuillez fourn			
Nom		Adresse de la propriété		
Titre ou poste		Localité		
Organisation		Province		
Téléphone		Code postal		
Télécopieur		Email Courriel		
Mode de commu	Mode de communication préféré : Poste Télécopieur Courriel			
Section D – Renseignements sur la société				
(a) Nom de la société :				
(b) Nom et coordonnées de l'employé ou du représentant de la société qui vous a présenté la dernière offre				
d'indemnisation :				
(c) Cette offre a	-t-elle un lien avec un projet particulier et :	proposé par la société? Dan	ns l'affirmative, veuillez indiquer le	
aa proj				

Section E - Description de l'objet du différend La commission peut trancher les demandes d'indemnisation relatives à trois questions (voir la première page de ce formulaire). Si votre demande touche plusieurs de ces questions, vous devez fournir des renseignements détaillés sur chaque question à l'égard de laquelle vous demandez une décision concernant l'indemnisation, selon le cas. Vous pouvez ajouter des pages, au besoin. (a) Description du différend lié à l'indemnité à verser pour l'acquisition de droits fonciers : (b) Description du différend lié à l'indemnité à verser pour des dommages : (c) Description du différend lié à l'indemnité à verser pour les effets attribuables à la zone réglementaire

Section F – Réparation ou mesures demandées				
	uillez décrire de quelle façon vous aimeriez que la commission règle votre différend relatif à l'indemnisation ction E).			
(a)	Description de la résolution souhaitée du différend lié à l'indemnité à verser pour l'acquisition de terrains.			
(b)	Description de la résolution souhaitée du différend lié à l'indemnité à verser pour des dommages.			
(5)	Description de la resolution des annei ona les à l'indontities à verseir peur des dontinages.			
(c)	Description de la résolution souhaitée du différend lié à l'indemnité à verser pour les effets attribuables à la zone réglementaire.			

Section G – Contexte ou plaintes antérieures à la Régie
Si vous avez déjà communiqué avec la Régie concernant ce différend en matière d'indemnisation (moyennant le formulaire de plainte ou autrement) et que vous aimeriez que la Régie en tienne compte, veuillez décrire la correspondance et/ou la joindre à la présente demande. Voir la section J pour un complément d'information sur les pièces jointes.
Document en pièce jointe
Section H – Contexte ou interactions passées avec la société
Veuillez fournir, en ordre chronologique, des précisions sur vos interactions, discussions et communications avec la société au sujet de votre différend relatif à l'indemnisation. Vous pouvez également joindre un résumé. Voir la section J pour un complément d'information sur les pièces jointes.
Document en pièce jointe
Boodhalk on piece joine

Section I - Mode substitutif de règlement des différends

La Régie offre des services de règlement des différends, tels que la médiation et l'arbitrage, pour aider les parties à résoudre les désaccords hors des processus d'audience de la commission. Le site Web de la Régie renferme de plus amples renseignements au sujet du mode substitutif de résolution des différends (http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/ltrntvdsptrs/tn/index-fra.html).

Pour de plus amples renseignements ou pour avoir accès à ces services, communiquez avec la Régie par téléphone au 1-800-899-1265 ou par courrier électronique à l'adresse <u>ADR-MRD@neb-one.gc.ca</u>.

Section J – Pièces jointes
Si vous souhaitez joindre des documents à votre demande, veuillez les décrire dans la liste ci-dessous et les déposer en tant que pièces jointes au présent formulaire
Sachez que chaque pièce devra être déposée séparément (voir la marche à suivre ci-dessous).

Section K - Dépôt de la demande d'audience sur l'indemnisation

La Régie n'accepte pas les demandes transmises par courrier électronique.

Vous pouvez déposer votre formulaire de demande d'audience sur l'indemnisation dûment rempli de l'une des manières indiquées ci-après.

- La Régie privilégie la méthode de dépôt en ligne, à partir de l'outil de dépôt électronique (https://apps.neb-one.gc.ca/efile/Electronic DocumentSub mission.aspx?Go CTemplate Culture=fr-CA).
 La marche à suivre est fournie dans l'outil. Les documents déposés au moyen de cet outil doivent être en format PDF.
- 2. Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique, vous pouvez les télécopier à la Régie, au 403-292-5503 ou au 1-877-288-8803 (sans frais).
- 3. Vous pouvez également déposer des documents par la poste ou par service de messagerie, à :

Secretary of the Commission Canada Energy Regulator Suite 210, 517 Tenth Avenue SW Calgary, AB T2R 0A8

Pour toute question concernant cette demande ou sur son dépôt, veuillez communiquer avec la Régie au 1 800 899-1265 (appel sans frais).

Nom en caractères d'imprimerie :			
Signature:			
Date (JJ MM AAAA):			